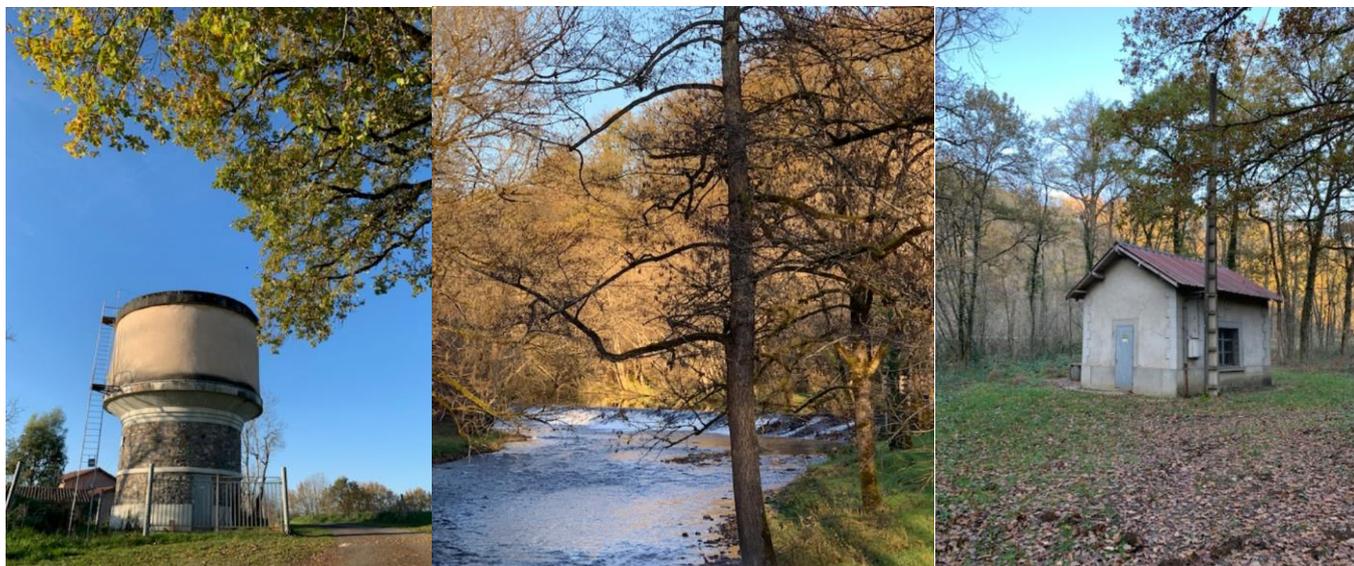


Bulletin Municipal 2020

Le Trioulou



meilleurs vœux

2021

n° 13

SOMMAIRE

Le Mot du Maire	4 & 5
------------------------------	------------------

La Vie de la Commune :

Le Budget	6 & 7
Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)	8 & 9
La Cérémonie de Commémoration du 11 Novembre	10
Retour sur nos Engagements de Campagne	11 & 12
Le Réseau d'Eau	13 & 14
La Voirie	15 & 16
Les Bâtiments Communaux	17
L'Environnement, La Culture, Le Tourisme	18 & 19
La Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères	20
Avancée de l'Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) du Pays de Maurs	21 & 22

L'Enfance et la Jeunesse :

Le Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) Saint-Constant/Fournoulès et Saint-Santin de Maurs	23
--	----

La Vie Associative et les Animations :

Le Comité des Fêtes	24 & 25
Le Club des Aînés	26
La Société de Chasse	27

La Vie Pratique :

Les Tarifs Communaux	28
L'Etat Civil	29
Votre Santé au Quotidien	30
La Mairie aux Couleurs de Noël	31
Le Trioulou en Cartes Postales	32



Le Mot du Maire

Mesdames, Messieurs, Chers Administrés,

Je voudrais, pour commencer, vous remercier de la confiance que vous nous avez accordée lors des élections municipales du 15 mars dernier.

Compte-tenu des circonstances liées à la pandémie qui nous frappait, je suis très heureuse, avec mon équipe élue dans son intégralité, d'avoir obtenu votre soutien sur les propositions qui étaient faites dans notre Profession de Foi.

Je voudrais rendre hommage à l'équipe sortante pour son travail, sa gestion, son dévouement durant les six dernières années. J'aurais une pensée très particulière pour deux élus décédés pendant leur mandat : Claude Bouyssou et Serge Destruel.

Pendant la première période de confinement de la Covid 19, nous avons vécu une période inédite, fortement perturbée et anxiogène. Nous avons collaboré avec l'ancienne équipe sur la période du 15 mars au 23 mai, date à laquelle la nouvelle équipe a pu élire son Maire et ses Adjointes. Elue Magistrate lors de la séance d'installation du 23 mai, c'est pour moi un honneur, teinté d'émotion, de pouvoir administrer mon village natal (qui m'est si cher, comme vous le savez) accompagnée d'une nouvelle équipe volontairement paritaire, motivée, déterminée et à l'écoute des habitants.

Celle-ci s'est rapidement mise au travail. Elle aura à cœur d'être à votre service et de travailler pour l'intérêt collectif dans le respect (j'insiste sur ce mot) de nos valeurs communes et de notre territoire. Nous travaillons sur différents dossiers : le vote du budget 2020, la problématique de l'eau (réfection de l'étanchéité du château d'eau, continuité de la distribution de l'eau, chaussée de Carrègues), les travaux de voirie (entretien et autres), l'environnement mais aussi les actions du CCAS.

Nous ferons de notre mieux avec les moyens dont nous disposerons.

Le PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal), initié par la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne, est en cours de préparation sur le territoire Sud Cantal. Les informations à fournir pour la commune sont en bonne voie. Des réunions publiques seront organisées en 2021.

Je vous laisse découvrir, au fil de la lecture des pages suivantes, le travail réalisé en quelques mois.

Cette période de confinement complique notre fonctionnement démocratique.

Comme indiqué dans notre Profession de Foi, nous n'avons pas pu organiser, cette année, des réunions publiques auprès de la population afin de vous présenter nos projets et échanger sur des sujets de travail. Nous espérons vivement les organiser en 2021.

La Mairie, c'est le visage de la République dans un village. C'est le lieu où s'inscrit la devise "Liberté, Egalité, Fraternité".

Soyons fiers d'être « Tous Ensemble pour Le Trioulou ».

L'année 2020 se termine et la campagne des élections départementales et régionales va commencer. Le scrutin devrait avoir lieu en mars 2021 mais un report en juin pourrait être envisagé en fonction de la situation sanitaire.

Notre commune a accueilli au cours de cette année de nouveaux habitants. A toutes et tous, au nom du Conseil Municipal, nous leur souhaitons la bienvenue dans notre petite commune de 106 habitants située en Châtaigneraie Cantalienne, havre paisible....

A l'heure où paraît ce bulletin municipal et en cette période de deuxième confinement, je ne suis pas en mesure de planifier une date pour présenter les vœux de la Municipalité aux habitants du Trioulou en présentiel. Nous verrons ce qu'il est possible de faire au mois de janvier.

Je ne peux conclure ce message qui introduit notre premier bulletin sans remercier sincèrement l'ensemble du Conseil Municipal pour les différentes tâches déjà accomplies avec efficacité en quelques mois, ainsi que Maryse Broussal, notre secrétaire de Mairie, pour son travail dans l'ombre, son professionnalisme, son écoute auprès de nous tous, depuis le 1er janvier 1990, à la Mairie du Trioulou.

Les Adjointes (Alexandre Pujols, Bertrand Fraysse, Elsa Francillard), les Conseillers Municipaux (Nadine Arnal, Sylvie Barthel, Danièle Bouyssou, Michel Calmejane, Nathalie Goujou, Christophe Perrot, Eric Pruchon) et moi-même vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année.

Nous demeurons à vos côtés pour traverser cette période particulière de pandémie. Prenez bien soin de vous et des autres en respectant au quotidien les mesures préventives.

Bien à vous,

Geneviève Marquet



Maryse Broussal & Geneviève Marquet

Le Budget

Le 03 mars 2020, le Conseil Municipal de l'ancienne mandature a procédé au vote du compte administratif 2019. Il a ainsi validé les dépenses et recettes effectuées pour l'exercice 2019 :

* Section de fonctionnement : Opérations courantes

Dépenses :

Electricité :	7746,72 €
Carburant :	286,94 €
Fournitures petits équipements + entretien :	44,50 €
Fournitures administratives + timbres + téléphone mairie + doc :	1781,42 €
Autres matières et fournitures :	/ €
Entretien bâtiments, voies et réseaux, matériels + terrain :	5706,27 €
Contrat maintenance : (Extincteur, sonnerie cloches , défibrillateur)	581,63 €
Assurances :	3148,66 €
Frais divers : service Eau :	1447,23 €
Fêtes et cérémonies :	325,30 €
Honoraires :	/
Bulletin municipal + annonces légales enquête :	686,40 €
Cotisations diverses + taxes foncières + OM :	816,73 €
Charges personnels (salaires + charges sociales) :	15038,39 €
Redevances Adour Garonne + TPU :	9423,00 €
Indemnités élus + percepteur + charges :	13 900,58 €
Subventions diverses (ADMR, FNACA, Ecole , CCAS, ...):	350,59 €
Amortissements :	7 936,00 €
Autres contributions : Ecoles + Agedi (logiciels mairie)	654,00 €
Total dépenses :	69 874,36 €

Recettes :

Dotations de l'Etat :	59 016,00 €
Impôts et taxes (taxes foncières et habitations) :	27031,00 €
Vente eau :	26 806,89 €
Redevances eau (reversées à l'Agence Adour Garonne) :	4437,95 €
Vente EDF panneaux photovoltaïques :	3543,85 €
Remboursements divers (redevance occupation domaine public, vente ferraille) :	680,80 €
Location de la salle des fêtes :	880,60 €
Total recettes :	122 397,09 €

*** Section d'investissement : gros travaux, grosses acquisitions**

Dépenses :

Voirie :	/ €
Bâtiments communaux : maison du Bourg :	44281,95 €
Service Eau :	/ €
Acquisition matériel (achat remorque) :	879,00 €
	<u>Total dépenses : 45 160,95 €</u>

Recettes :

Subvention (voirie) :	3163,00€
Amortissements :	7 936,00 €
Récupération TVA :	4529,00 €
Excédent de fonctionnement capitalisé (excédent 2018 reporté) :	89 575,40 €
	<u>Total recettes : 105 203,40 €</u>

Dans sa séance du 19 juin, le nouveau Conseil Municipal a voté les taxes locales pour 2020 (idem 2019) comme suit :

- Taxe foncier Bâti : 12,81 %
- Taxe foncier Non Bâti : 65,14 %

Le produit attendu s'est élevé à 17 301 € pour 2020.

Suite à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la perte des recettes qui en résultera sera compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties soit 10 249 €.

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Depuis le mois de mai, avec le nouveau Conseil Municipal, nous avons également un nouveau Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Le CCAS et ses actions sont bien connus de la majorité des habitants du Trioulou. Même si la taille de notre village ne permet pas le déploiement de toutes les activités d'un CCAS d'une commune plus grande, précisons ici ce que sont normalement ses champs d'application :

- Le CCAS est un Établissement Public Communal, intégré au sein de la Mairie mais indépendant, avec sa propre autonomie administrative et financière et géré par un conseil d'administration, présidé par le Maire et composé pour moitié d'élus de la commune et pour moitié de personnes nommées pour leurs expériences.
- Il est chargé d'exercer les compétences détenues par la commune en matière d'action sociale. C'est le deuxième organisme social le plus connu des Français, derrière les caisses d'allocations familiales.
- Il intervient dans les domaines de l'aide sociale et mène une action générale de prévention et de développement social pour tous les habitants, de la petite enfance aux personnes âgées.
- Il a pour mission de répondre aux besoins sociaux des familles, des jeunes, des personnes âgées, en situation de handicap ou en difficulté.
- Il se doit également, de manière obligatoire une fois par mandat, de procéder à l'analyse des besoins sociaux de l'ensemble de la population.

Comme vous l'imaginez, tout ceci est très vaste et ne pourra pas être traité au Trioulou comme par un CCAS d'une grande commune, mais **nous tenions tout de même à vous rappeler les missions officielles des CCAS pour vous permettre, en cas de besoin, de venir nous en parler sans hésiter et ainsi essayer de trouver ensemble des solutions.** Geneviève Marquet, Maire et Présidente du CCAS et Christophe Perrot, Vice-Président du CCAS, sont à votre disposition pour cela.

Et nous avons le plaisir de revenir sur les actions menées cette année :

Journée de nettoyage du village :

Du fait de la première période de confinement, il nous a été impossible de nous réunir en avril et nous nous sommes donc retrouvés, avec une trentaine de bénévoles du village, le 12 septembre. Pendant que certains participaient au nettoyage de la mairie et de ses alentours, au désherbage du cimetière ou au passage du karcher sur le mur, d'autres effectuaient la collecte habituelle des encombrants chez les particuliers. Ceci a permis de récolter 2,260 tonnes de ferraille vendues à Bagnac pour 203,40 €.

Malgré l'application de consignes strictes liées au déploiement de la pandémie, nous avons pu passer tous ensemble une belle journée avec un temps estival où bonne humeur et plaisir de se retrouver étaient au rendez-vous.

Le déjeuner, offert à tous les bénévoles, s'est déroulé sous la halle. Nous remercions vivement tous ceux qui ont participé à la préparation du repas et tout particulièrement Huguette et Jean-Claude Lafon qui, comme les années précédentes, nous ont régalarés avec pizzas et pain préparés dans leur four qui étaient, encore une fois, excellents ! Merci à tous !

Distribution des colis de Noël :

Cette année encore, Nathalie Estève, qui gère la boutique « des Clics aux Saveurs » à la Ferme de Maynard au Trioulou, nous a proposé un large choix de produits pour constituer les colis. Nous la remercions de sa disponibilité et de ses bonnes idées.

Des membres du CCAS ont distribué seize colis aux personnes de plus de 75 ans de notre commune. Et nous avons également remis un colis à Maryse Broussal, notre Secrétaire de Mairie, pour la remercier de son travail actif et efficace tout au long de l'année.

Participation à l'installation d'un système de téléassistance :

Le CCAS maintient sa participation financière de 50% sur le coût d'installation d'un système de téléassistance afin de permettre aux personnes âgées, demeurant dans la commune, de continuer à vivre chez elles plus sereinement.

Opération « Coup de pouce aux jeunes » :

Nous poursuivons également l'opération menée les années précédentes, en l'élargissant. Ainsi, tous les enfants et jeunes, de la naissance à 20 ans, domiciliés dans le village, recevront un chèque Cadhoc d'une valeur de 40€.

Ce chèque sera valable sur les livres, les fournitures scolaires, les vêtements, le sport ou la micro. Les chèques pour l'année 2020 ont été commandés et seront remis aux personnes concernées prochainement.

Malgré la poursuite de cette pandémie et les difficultés qui lui sont associées, nous vous souhaitons une belle année 2021, faite de petits et grands bonheurs, de bonne santé et de sérénité, pour vous et pour vos proches !

Le Conseil d'Administration du CCAS :

Geneviève Marquet, Anne-Marie Arnal, Nadine Arnal, Sylvie Barthel, Ana Canada, Cathy Fel, Chantal Four, Elsa Francillard, Nathalie Goujou, Christophe Perrot, Thérèse Persouyre.



La Cérémonie de Commémoration du 11 Novembre

En raison de la COVID 19 et vu les contraintes sanitaires exigées, la commémoration du 11 novembre dans notre village s'est déroulée avec un nombre restreint de participants.

Malgré les circonstances, nous avons souhaité rendre hommage aux 8 habitants décédés à la guerre 1914 -1918 :

- Faustin DEBONS,
- Clément DEBONS,
- Lucien BOUDET,
- Gaston BOUDET,
- Paul CANTOURNET,
- François DELTRUC,
- Charles ARNAL,
- Amédée LOUDIERE.

Mme Le Maire a lu un texte en leur honneur et il a été procédé au dépôt d'une gerbe* devant le Monument aux Morts situé à l'entrée de l'église Saint-Blaise. Une minute de silence a été observée en leur mémoire.



Participaient à cet hommage : Geneviève Marquet, Maire, Alexandre Pujols, Bertrand Fraysse et Elsa Francillard, Adjointes.

(*réalisée par Mme Odile Opigez, fleuriste de Bagnac sur Célé)

Rappel de nos Priorités pour cette Mandature, énoncées dans notre Profession de Foi du Mois de Mars

Œuvrer à la protection de l'environnement, des richesses naturelles et du patrimoine communal :

- Réfection de l'étanchéité du château d'eau et travail à la continuité de la distribution de l'eau dans le respect de ce qui a été initié par l'équipe municipale précédente,
- S'assurer auprès de la société en charge du contrôle de l'eau que tout est fait pour fournir une eau de qualité,
- Vérification du bon fonctionnement et de l'accessibilité de tous les compteurs d'eau,
- Vérification du bon fonctionnement de toutes les bornes incendie,
- Suivi de la location de la maison du bourg,
- Maintien en bon état des bâtiments communaux,
- Renouvellement de la « journée ferraille » avec nettoyage du château d'eau et des sentiers pédestres,
- Entretien régulier du village via Dispo-Services et entretien des chemins,
- Nettoyage du mur du cimetière.

Améliorer la voirie et les transports :

- Manifester auprès des instances compétentes l'importance de bien entretenir la voirie et permettre la finalisation des différents élargissements en mettant bien en évidence les limitations de vitesses et les interdictions à certains véhicules de traverser la commune,
- Faire étudier l'intérêt de l'élargissement de la route départementale à certains endroits en concertation avec le Conseil Départemental,
- Etudier l'intérêt du transport à la demande de la Communauté de Communes de la Châtaigneraie et en proposer l'amélioration en fonction des besoins des habitants.

Développer la vie sociale et culturelle :

- Redynamiser la bibliothèque à l'étage de la mairie avec organisation de « goûters lectures » entre jeunes et moins jeunes,
- Organisation de « tea times » en anglais pour jeunes et moins jeunes qui souhaitent découvrir ou pratiquer l'anglais en s'amusant,
- Soutien aux associations du village,
- Proposition aux écoles du secteur des « sorties vertes » autour des abeilles avec l'utilisation du sentier « des Abeilles au Miel » et d'une explication par une apicultrice du village,
- Renouvellement de cours de secourisme pour les personnes volontaires,
- Etudier l'installation d'un nouveau terrain de pétanque.

Favoriser le développement de la petite économie locale via l'actualisation du site internet de la commune :

- Mise en avant des gîtes et locations implantés sur notre territoire,
- Présentation des activités sportives, associatives et commerciales,
- Indication des conditions de location de la salle des fêtes et de la halle.

Faciliter l'accès à certains services :

- Manifester fortement l'intérêt de la municipalité auprès des instances décisionnelles pour accélérer l'arrivée de la fibre optique dans le village et ainsi sécuriser et optimiser l'utilisation de tous les services via internet,
- Rénovation de salles à l'étage de la mairie pour les mettre au service de certaines activités associatives ou communales.

Nous nous étions engagés à organiser des réunions publiques avec la population pour aider à définir les priorités de certains projets, à faire ressortir de nouveaux sujets de travail et à faciliter les échanges sur des points importants concernant la vie du village. Nous le ferons quand la situation sanitaire nous le permettra et que nous aurons toutes les autorisations préfectorales pour nous réunir.

Vous trouverez dans les pages suivantes des informations sur le travail déjà initié par les quatre commissions créées à la fin du mois de mai, dès la prise de fonction de notre nouveau Conseil Municipal.

Elles sont les suivantes :

Commission de l'eau : Responsable : Alexandre Poujols. Vu l'importance du sujet, tous les membres du Conseil Municipal seront impliqués dans ce service,

Commission de la voirie : Responsable : Bertrand Fraysse. Membres : Geneviève Marquet, Sylvie Barthel, Michel Calmejane, Eric Pruchon,

Commission des bâtiments communaux : Responsable : Elsa Francillard. Membres : Geneviève Marquet, Nadine Arnal, Sylvie Barthel, Daniëlle Bouyssou, Nathalie Goujou, Christophe Perrot, Eric Pruchon,

Commission environnement, culture, tourisme : Responsable : Christophe Perrot. Membres : Geneviève Marquet, Nadine Arnal, Sylvie Barthel, Elsa Francillard, Nathalie Goujou.



Le Réseau d'Eau

Le château d'eau :

Nous pouvons constater que le château d'eau fuit depuis plusieurs années, avec un liner poreux. L'eau s'écoule par des fissures sur tout le tour de l'édifice.

L'ancienne municipalité avait déjà lancé la démarche de rénovation.

C'est le C.I.T. (Cantal Ingénierie et Territoires) qui s'est occupé d'estimer les travaux nécessaires à la réhabilitation du château d'eau ainsi que de mener les appels d'offres.

Les travaux consistent à :

- Remplacer le liner à l'intérieur de la cuve par un enduit qui assurera l'étanchéité,
- Changer les canalisations corrodées par des canalisations inox,
- Voir l'étanchéité extérieure du réservoir qui sera également refaite,
- Mise en place d'un dispositif de télésurveillance,
- Changer les échelles intérieure et extérieure,
- Mise en place d'un garde-corps sur le dôme.

Trois entreprises ont répondu à l'appel d'offre :

- Etandex de Courtabœuf dans l'Essonne,
- Freyssinet de Lespinasse en Haute-Garonne,
- Vigier de Thiviers en Dordogne.

En juin dernier, il a été réalisé un diagnostic amiante, par le bureau Véritas, qui s'est révélé négatif.

A l'heure actuelle, nous sommes en train d'affiner les offres proposées et espérons pouvoir débiter les travaux au printemps 2021. La cuve enterrée au pied du château d'eau nous permettra d'alimenter la commune en eau pendant la durée des travaux. Cependant, celle-ci ne contient que 15m³ de réserve par rapport aux 150m³ habituels du château d'eau.

Les travaux devront se dérouler à une période où le niveau d'eau sera suffisant dans le puits.

Par ailleurs, nous devons encore être plus vigilants à la présence d'éventuelles fuites d'eau sur le réseau de la commune.

Les subventions nous ont déjà été accordées par l'Etat (Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux, Dotation de Soutien à l' Investissement Local).

D'autre part, nous effectuons régulièrement des analyses de chlore pour vérifier la qualité de l'eau.





La station de pompage et la chaussée de Carrègue :

Pour rappel, le captage de l'eau potable distribuée sur la commune s'effectue à partir d'un puits situé sur une nappe alluviale à proximité du Célé, en amont du seuil de Carrègue.

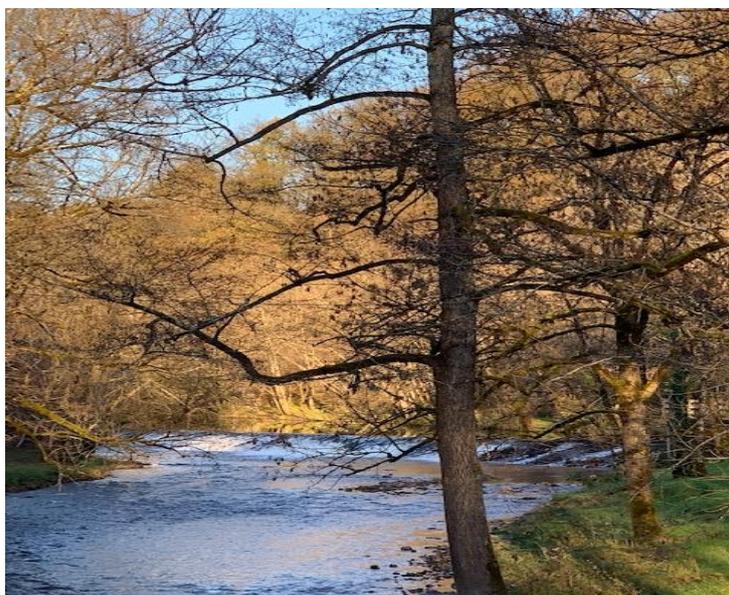
La station de pompage est composée de deux pompes que nous faisons fonctionner en alternance ainsi que le système de traitement de l'eau (chlore). Ce sont les deux adjoints chargés du réseau qui en assurent le maintien.

La nappe alluviale, où se situe le puits, voit son niveau d'eau maintenu par la présence du seuil de Carrègue, 400 mètres en aval ; ce dernier fait partie d'une propriété privée.

Ce seuil tombe sous le coup d'une Directive Européenne concernant la continuité écologique. Il est donc demandé au propriétaire du seuil de se mettre en conformité en créant une passe à poissons et en détruisant le seuil. Cette dernière hypothèse emmènerait une diminution du niveau de la nappe qui ne nous assurerait plus assez d'eau pour alimenter le réseau communal.

Une étude a été réalisée par le bureau d'études Calligée et a abouti à un certain nombre de solutions dont les plus plausibles sont la surélévation du seuil avec création d'une passe à poissons (cette solution pourrait nécessiter l'acquisition du seuil par la commune) ou l'abandon de la station de pompage avec interconnexion vers les communes voisines.

Des solutions sont à l'étude du Conseil Municipal du Trioulou.



La Voirie

Malgré une année 2020 particulièrement compliquée, en raison des circonstances sanitaires que tout le monde connaît, les travaux sur la voirie ont pu être réalisés.

- **L'épareuse** a été passée deux fois cette année, par l'entreprise Guillaume Figeac de Saint-Santin :
 - fin mai, sur la totalité de la voirie communale goudronnée (les bas-côtés),
 - au mois d'octobre, un deuxième passage sur la totalité des chemins de la commune (bas- côtés et talus).
- **L'Association Dispo Services** a été sollicitée à plusieurs reprises par la Mairie du Trioulou pour l'entretien courant du bourg, du cimetière, du site du château d'eau et du chemin qui dessert la station de pompage (nettoyage, tonte, débroussaillage, ...).
- **Le dimanche 3 mai** : Comme vous avez pu tous le constater, nous avons dû faire face à un glissement de terrain au-dessus de "La Darse" qui est la conséquence des intempéries conjuguées à une hausse du trafic des poids lourds.

Il est important de rappeler que la circulation est interdite aux poids lourds de plus de 19 tonnes. Malgré une signalisation incontestable des deux côtés, cette interdiction n'est pas toujours respectée !
Dommage !



Suite à l'éboulement de la route, cette portion a été, dans un premier temps, sécurisée et consolidée.

En cette fin d'année, vous avez pu vous apercevoir que la route était barrée afin que l'entreprise Lapiere procède à la réfection d'un enrochement couplé à un élargissement des virages et la création de deux aires de croisement pour les voitures à "Maynard".



Au mois d'octobre, l'entreprise Caumon de Saint-Etienne de Mours a effectué les travaux de busage et de curage du fossé à Bournarel.



En novembre, au niveau de La Volte, suite aux travaux débutés l'an passé, l'entreprise SPIE Batignolles a poursuivi l'élargissement de la Route Départementale 28 avant la croix de «L'enclos de Blazy».



Les Bâtiments Communaux

Le week-end du **7 et 8 mars**, la commune a accueilli les premiers locataires de la maison du bourg, propriété acquise et très joliment restaurée par la mairie lors du dernier mandat.



Une terrasse a ensuite été installée dans leur jardin, derrière la maison.



Nous souhaitons donc la bienvenue au jeune couple Chloë Exe et Jordan Malroux !

Le **1^{er} juillet**, toutes les affaires du Comité des fêtes du Trioulou ont été regroupées par de nombreux volontaires ayant prêté main forte, dans une seule pièce, au premier étage de la mairie. Ceci devrait faciliter la logistique. Mais avant cela, il a fallu nettoyer, et ce n'est pas peu dire, les locaux, les vitres, trier, remettre certaines fenêtres en état... Bref, un vrai ménage de printemps au début de l'été où l'on a pu voir que l'union faisait la force !

Le garage a également été rangé : une place pour chaque chose et chaque chose à sa place ! Nous remercions encore une fois tous les volontaires sans qui tout ceci ne serait pas possible.

L'Environnement, la Culture et le Tourisme

Cette année, plusieurs événements ont eu lieu dans le cadre de la Commission Environnement, Culture et Tourisme grâce à votre motivation et à votre participation. Nous vous remercions vivement pour l'engagement et l'implication que vous avez témoignés pour embellir le village.

Voici un récapitulatif illustré :

- **Le 28 juin** : nous avons nettoyé les panneaux du Sentier des Abeilles, ramassé les déchets trouvés et enlevé une des tables de pique-nique qui s'était effondrée. Notre butin fut assez conséquent et le Sentier des Abeilles fut donc ainsi prêt à bien accueillir les randonneurs estivaux.
- **Le 13 juillet** : les volontaires du village sont venus nettoyer, fleurir et même repeindre dans certains cas les belles croix de notre village que Dame Nature avait parfois dissimulées. Les places de l'église et de la mairie ont été désherbées, tout comme la grande jardinière fleurie. Les buis, morts suite à l'attaque de la pyrale, ont été arrachés, certaines haies et arbustes taillés et trois nouvelles poubelles en bois ont été mises en place afin que le village reste propre : une place de l'église, une autre près du banc de la fontaine et une dernière sur la place de la mairie, à côté de l'hôtel à insectes.



- **Le 29 juillet** : nous avons repeint la place de parking réservée aux personnes en situation de handicap, située derrière la mairie. Le pourtour de la halle a également été désherbé lors de cette matinée.



- **Le 12 septembre** : encore une fois, les bras musclés du village (et pas que !) sont venus prêter main forte pour la Journée des encombrants qui s'est déroulée en septembre cette année, à cause du confinement du printemps, en collaboration avec le CCAS. Résultat : trois bennes pleines d'encombrants et de ferraille ! Toutes les vitres du bâtiment de la mairie (une vingtaine !) ont été nettoyées. A cette occasion, le mur du cimetière a également été lavé et les adventices qui couraient le long de celui-ci enlevées. Un repas convivial, tout en respectant les gestes barrières, a clôturé cette belle journée ensoleillée. Nous remercions chaleureusement Huguette et Jean-Claude Lafon qui nous ont régales avec leurs pains et pizzas cuits dans leur four à pain !



LA REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES ?

MEMENTO

La REOM n'est pas un impôt !

C'est une contribution à un service public rendu à la population.

Les sommes perçues permettent de couvrir l'intégralité du coût du service. Elle est payée par **tous les producteurs de déchets collectés du territoire.**

DECOMPOSITION DU PRIX DU SERVICE 2019

● **Ordures Ménagères = 112 € (66%)**

Bacs de collecte,
Camions
Personnel de collecte
Transport et traitement en
centre d'enfouissement dans le
Tarn et Garonne (217 kms)



● **Déchèterie = 39 € (23%)**

Equipements
Personnel d'accueil
Transport
Traitement et recyclage

● **Emballages, papiers et verre = 10 € (6%)**

Colonnes de tri
Collecte
Tri
Recyclage

● **Divers = 9 € (5%)**

Apport des professionnels sur la
plateforme déchets verts,
Collecte cartons,
Surveillance d'une ancienne
décharge

**Objectif
2021 :
perte de
poids
- 25 kg**

DES ÉLÉMENTS QUE NOUS NE POUVONS PAS MAÎTRISER 😞

Les coûts d'enfouissement des déchets non recyclables qui vont augmenter fortement chaque année. Ces coûts sont facturés par les prestataires privés pour chaque tonne de déchets.

La taxe Générale sur les Activités Polluantes appliquée sur le volume de nos déchets enfouis qui augmente de 160 % entre 2020 et 2025.

Des coûts de transport en hausse (Augmentation du prix des carburants).

DES ÉLÉMENTS QUE NOUS DEVONS MAÎTRISER 😊

Intensifier le tri des emballages, des papiers et du verre !

Déposer en déchèterie les déchets qui disposent de filière de valorisation (meubles, cartons, appareils électriques, ...) !

Éviter le gaspillage alimentaire !

Pratiquer systématiquement le compostage des déchets de cuisine !

« Produire moins
de déchets, c'est
l'assurance d'une REOM
maîtrisée ! »

Avancée de l'Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) du Pays de Maurs

Le PLUi est le document d'urbanisme qui régira le droit des sols de notre commune dès son approbation (au premier semestre 2022).

Il est en cours d'élaboration depuis 2018. Dans un premier temps, un diagnostic a permis de mettre en avant les enjeux du territoire. Ceux-ci ont été mis en rapport avec l'ensemble de la «nouvelle» Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne afin de poursuivre un projet de territoire cohérent à cette nouvelle échelle.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), pièce centrale du PLUi, a ensuite défini les grandes orientations en matière d'aménagement pour les dix ans à venir. Ce projet a été validé par le Conseil Communautaire en début d'année.

L'élaboration du PLUi a pu se poursuivre depuis la rentrée de septembre avec un travail plus poussé sur le zonage du territoire et le règlement qui pourra s'y appliquer.



La concertation avec la population

Il est important de rappeler à la population que ce document d'urbanisme est élaboré en concertation avec elle. Deux réunions publiques ont déjà eu lieu (à Maurs) et une troisième permettra de présenter le document dans une version avancée dans le courant de l'année 2021.

De plus, différents moyens sont mis à disposition du public pour participer à cette concertation et donner son avis.

Un registre de concertation est disponible en Mairie et dans les locaux de la Communauté de Communes afin de recueillir les observations et demandes du public, aux heures habituelles d'ouverture. Tout administré peut y faire des remarques ou des demandes particulières.

Des permanences mensuelles organisées par le bureau d'études ont lieu chaque 1^{er} mardi du mois

de 9h00 à 12h00 dans les locaux de la Communauté de Communes à Mours (et en cas d'impossibilité pour vous y rendre, le 3^e mardi de chaque mois dans les locaux de la Communauté de Communes à Saint-Mamet-La-Salvetat).

Un point particulier : les changements de destination ...

L'activité agricole étant très présente sur le territoire, il existe de nombreuses granges, étables... qui n'ont plus aujourd'hui de fonction et sont sous utilisées, voire vacantes. Ces bâtiments représentent pourtant un potentiel notable en matière de création de logements, gîtes touristiques, ... En zone agricole ou naturelle du PLUi, le changement de destination, c'est-à-dire le changement de fonction d'un bâtiment anciennement agricole par exemple, ne sera possible que si celui-ci est clairement inventorié.

N'hésitez donc pas à exprimer une telle demande (ou toute autre) au travers du registre de concertation.



Le Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) Saint-Constant / Fournoulès et Saint-Santin de Maurs

Les enfants du Trioulou sont scolarisés au sein du RPI, Regroupement Pédagogique Intercommunal, de Saint-Constant-Fournoulès et de Saint-Santin de Maurs. Pour assurer le bon fonctionnement de celui-ci, les communes adhérentes participent respectivement et financièrement au prorata du nombre d'enfants scolarisés.

L'équipe enseignante est composée de :

- Stéphanie Boutonnet, enseignante des TPS, PS, MS ;
- Valérie Momboisse, enseignante des MS et GS ;
- Bernard Rouzières, enseignant des CP, CE1 ;
- Eric Cabanes, enseignant des CE1 et CE2 ;
- Isabelle Vignal, Directrice et enseignante des CM1, CM2 ;
- Sandrine Arnal, ATSEM l'après-midi et à la garderie ;
- Emilie Rodoreda, ATSEM le matin et à la garderie ;
- Colette Beffrieu, attachée à la cantine et à la garderie.

Effectifs par section :

CM2	13 élèves
CM1	4 élèves
CE2	7 élèves
CE1	14 élèves
CP	13 élèves
Grande Section	11 élèves
Moyenne Section	13 élèves
Petite Section et Très Petite Section	8 élèves + 3 en janvier

Effectif total : 86 élèves (35 à Saint-Santin et 51 à Saint-Constant)



Présentation du Projet pédagogique 2020/2021 :

- Sorties sportives : EPS, randonnée cantonale, ski, piscine ;
- Interventions dans les classes : enseignant d' occitan, infirmière (sensibilisation aux méthodes de secours) ;
- Sorties culturelles : Planet Môme, spectacle de la Communauté de Communes, médiathèque, musée, lectures.
- Afin de perpétuer le devoir de mémoire, les élèves volontaires de CM1/CM2 devaient participer à la cérémonie du 11 novembre de Saint-Constant en lisant des lettres d'anciens combattants, mais cela a été annulé, suite aux directives sanitaires du gouvernement.

Présentation des manifestations prévues par l' APE, Association des Parents d' Elèves :

- Spectacle de Noël et goûter,
- Fête des écoles,
- Vente de sacs en tissu illustrés des dessins des élèves (cf. photo),
- Vente de chocolats.

Malheureusement, toutes ces manifestations sont susceptibles d'être annulées suite au contexte sanitaire actuel.

Le Comité des Fêtes

Créé sous forme d'association loi 1901 à but non lucratif en mai 2005, le comité des fêtes se compose ainsi :

<u>Présidente :</u>	Danielle BOUYSSOU
<u>Vice-Président :</u>	Frédéric BLANC
<u>Trésorier :</u>	Claude ARNAL
<u>Trésorière adjointe :</u>	Nadine ARNAL
<u>Secrétaire :</u>	Christelle CASSAN
<u>Secrétaire adjointe :</u>	Bernadette ARNAL

Le comité des fêtes du Trioulou a toujours été très actif depuis ses débuts. Malheureusement, l'actualité de cette année a stoppé net un grand nombre de manifestations qui rythmaient la vie de nos communes... Et Le Trioulou n'y a pas échappé. Malgré un ralentissement de l'épidémie en septembre, nous avons été contraints d'annuler notre traditionnel vide grenier qui se prépare plusieurs mois à l'avance.

Toutefois, le samedi 22 février, nous avons pu nous réunir à l'occasion de notre quinzaine annuel. Réservé aux habitants de la commune, il a permis aux 88 personnes présentes de passer comme chaque année un bon moment ensemble et de repartir avec de nombreux lots. La soirée s'est terminée avec dégustation de soupe au fromage et de crêpes.



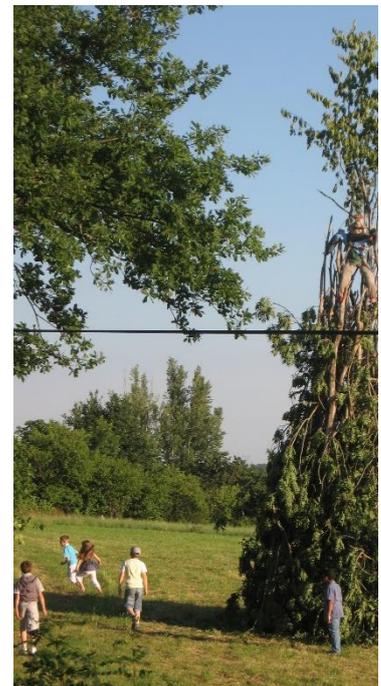
A défaut de pouvoir vous proposer d'autres photos de l'année écoulée, voici quelques souvenirs des années passées...



Vide grenier 2010



Quine 2008



Feu de la St Jean 2010



Et que de bons souvenirs culinaires...

Toute l'équipe du Comité des Fêtes adresse un grand merci à tous les bénévoles qui ont œuvré cette année et les précédentes et vous adresse à tous un Joyeux Noël et tous nos Meilleurs Vœux pour 2021.



Le Club des Aînés

Une dizaine de personnes du Trioulou sont adhérentes au Club de l'Amitié de Saint-Santin de Maurs.

Nous avons participé à plusieurs manifestations :

Vendredi 17 janvier :

- Assemblée Générale du Club,
- Distribution des cartes d'adhérent,
- Dégustation de la Galette des Rois dans une très bonne ambiance conviviale.



Vendredi 7 février :

Nous nous sommes rendus à Saint-Julien de Piganiol au Restaurant Carrière pour un excellent repas et dégustation de Stockfish.

Il était prévu un voyage en Corse au mois de Mai, mais il a été reporté en mai 2021, en raison de la Covid 19 ainsi que d'autres rencontres : marche, belote, repas des anniversaires, quine, repas de Noël, etc.... Elles ont été annulées, toujours à cause du virus.

Si vous souhaitez participer à des activités, n'hésitez pas à contacter les présidents des clubs des environs.

Contacts :

Saint-Santin de Maurs : Mme Josiane Monet : 04 43 04 44 75 ; Mme Monique Pons : 05 65 64 07 27

Boisset : M. Georges Lacalmontie : 04 71 49 00 62

Parlan : M. Michel Blanqui : 04 71 46 14 55

La Société de Chasse

Bureau :

Président : Dominique Cantaloube

Secrétaire : Frédéric Blanc

Trésorier : Patrick Rouquier

Membres : Alain Blanc, Etienne Blanc, Jean-François Blanc, Jean-Pierre Blanc, Yves Broussal, Pierre Cipièrre, Joseph Fel, Nicolas Fontalbat, Géraud Gazal, Michel Montillet, Patrick Persouyre, Patrick Puech, Christian Sol, Daniel Tarrié.

La saison 2020 - 2021 a commencé par une journée déterrage au mois de Septembre où il a été prélevé dix blaireaux : une espèce en très forte densité qui est classée nuisible.

En cette période de confinement, La Fédération de Chasse nous autorise à chasser mais seulement son plan de chasse à savoir :

- 8 chevreuils,
- des sangliers.



Tout ceci selon les normes sanitaires en vigueur et le respect des gestes barrières.

Nous tenons à remercier les propriétaires qui nous accordent le droit de chasser sur leur propriété.

Enfin, nous souhaitons à tous une Bonne Année 2021.



Tarifs Communaux

Lors de la réunion du 29 octobre, Le Conseil Municipal a fixé comme suit les différents tarifs communaux pour 2021 :

Eau :

- Abonnement 55 € - mètre cube consommé : 0.85 €
- Redevance prélèvement : 0.058 € par mètre cube consommé
- Ouverture compteur : 100 €

Concession cimetière :

- 80 € le mètre carré, versé en totalité à la commune.
- Cases columbarium : 350 € pour une période de 30 ans.

Location salle polyvalente :

- Habitants commune : 50 € + consommation électrique (0.20 € le kWh consommé)
- Extérieurs à la commune : 120 € + consommation électrique (0.20 € le kWh consommé)
- Supplément de 20€ pour la vaisselle,
- Caution de 1000 € demandée avant chaque location ainsi qu'une attestation d'assurance couvrant les risques de responsabilité civile-habitation,
- Pour les associations de la commune, la location est gratuite.

L'Etat Civil

Naissance :



Yanis Delmas (Joanny) le 5 octobre

Nouveaux habitants :



Sylvie Barthel (La Darse Haute)

Chloë Exe et Jordan Malroux (Le Bourg)

Dominique et Didier Klein (La Calvétie)

Marie Mazard et Pierre Croizet (Picarrou)

Shana Brasquies et Rémi Gales (habitation en construction - La Calvétie)

Il n'est plus.....



Pierre Poujols (Fourcal) le 13 février

Liste électorale :

Suite à la réunion de la commission de la liste électorale qui s'est tenue le 9 octobre dernier en mairie du Trioulou, nous avons procédé à la radiation de 3 personnes. Elles ne remplissaient plus les conditions pour être électeur sur la liste. Nous invitons les habitants qui ne sont pas encore électeur à se faire inscrire sur la liste électorale (à ce jour nous avons 82 électeurs) soit en se rendant à la mairie, soit sur internet (www.service-public.fr).

Le droit de vote permet aux citoyens d'exprimer leur volonté.

Votre Santé au Quotidien

A la date de préparation de ce bulletin, voici les informations à notre disposition sur les étapes annoncées d'allègement du confinement :

ÉTAPE 2

15 décembre

Si les objectifs sanitaires sont atteints

- Plus de restrictions de déplacement en journée, mais nécessité de disposer d'une attestation de déplacement pendant la période du couvre-feu qui sera instauré de 21h00 à 06h00 du matin à l'exception des réveillons du 24 et 31 décembre
- Réouverture des salles de cinéma, théâtres et musées
- Reprise des activités extra-scolaires en intérieur (sportives et culturelles)
- Interdiction des rassemblements sur la voie publique
- **Fête de Noël et 31 décembre** : Le Premier ministre a demandé un avis scientifique et une comparaison internationale sur ce point, notamment avec nos voisins européens. Ce qui est d'ores et déjà avéré est que la limitation du brassage social est le meilleur moyen de protéger ses proches et de réduire la dynamique de l'épidémie. Les scientifiques effectueront prochainement des recommandations.

ÉTAPE 3

20 janvier

Si les objectifs sanitaires sont atteints

- Ouverture des salles de sport et des restaurants ;
- Reprise des cours en présentiel pour les lycées et si les conditions sanitaires se maintiennent, reprise des cours en présentiel dans les universités 15 jours plus tard
- Possible réouverture des stations de ski courant janvier.
- Reprise des concerts et spectacles debout, des activités de danse et chant
- Fin des restrictions de déplacement

Nous vous rappelons l'importance d'appliquer tous les gestes barrières et de télécharger sur vos téléphones portables la dernière application mobile «TousAntiCovid» pour rompre les chaînes de transmission et ralentir la propagation du virus.

Cette application permet à l'utilisateur testé positif COVID-19 de prévenir immédiatement les personnes qu'il aurait pu contaminer durant sa période de contagiosité. L'application alerte les utilisateurs qui ont pu être en contact rapproché avec cette personne testée positive Covid-19 au cours des derniers jours. Cette information va leur permettre de s'isoler immédiatement et d'éviter de contaminer à leur tour de nouvelles personnes. C'est un outil complémentaire essentiel pour lutter contre la COVID-19. Plus l'application sera utilisée, plus vite les cas contacts seront alertés, plus nous aurons collectivement un impact sur le contrôle et l'évolution de l'épidémie.

Pour faciliter la protection de nos familles, amis, collègues et entourage, lutter contre la propagation de ce virus doit être l'affaire de tous, également au Trioulou !

TousAntiCovid
La mesure barrière complémentaire
pour me protéger et protéger les autres

www.gouvernement.fr/info-coronavirus/tousanticovid

Utile en cas d'urgence : Un défibrillateur est à disposition derrière la Mairie du Trioulou. Les secours sont joignables en composant le **18** depuis un téléphone fixe, ou le **112** depuis un téléphone portable.



Meilleurs Vœux !



Le Trioulou en Cartes Postales



Collection privée

Mairie
Le Bourg – 15600 Le Trioulou
Tél. : 04 71 49 15 15
(Portable de Mme Le Maire : 06 79 40 78 81)

Email : trioulou.mairie@wanadoo.fr
Horaires d'ouverture : mardi et vendredi – 9h à 12h